

CABINET

N° **0072-** /MEF-CAB

URGENT

NOTE D'INFORMATION

Dans le cadre de la mise en place de la commission chargée de la validation des créances relatives aux dépenses sociales en instance de paiement au trésor public, au titre de l'exercice 2022, le Directeur de Cabinet du Ministre de l'économie et des finances, informe les syndicats patronaux, qu'une communication sera faite par l'Inspecteur Général des Finances à ce sujet le mercredi 18 janvier 2023 à 11 heures précises dans la salle de réunion du 7^e étage du bâtiment du ministère. Y sont conviés :

- L'Union Patronale et Interprofessionnelle du Congo (UNICONGO) ;
- L'Union Nationale des Opérateurs économiques du Congo (UNOC) ;
- Le Collectif des Opérateurs économiques du Congo (COPECO) ;
- La Confédération Générale du Patronat du Congo (COGEPACO) ;
- Le Syndicat des Patrons du Congo ;
- Le Congrès des Chefs d'entreprises du Congo (CCEC).

Pour des commodités de place, chaque syndicat patronal devra se faire représenter par un maximum de deux membres.

Fait à Brazzaville, le **16 JAN 2023**

Le Directeur de Cabinet,



[Signature]
Athanas NGASSAKI